

## Le parc solaire de la commune opérationnel en fin d'année



Le parc solaire de la commune opérationnel en fin d'année

Installée sur les 7,5 ha du site qui jadis accueillait des activités d'extraction de matériaux, la construction du parc solaire de Cahuzac sur Adour a débuté en ce début d'année. La mise en service de la centrale est prévue pour la fin de l'année 2025 et alimentera près de 5000 personnes en énergie verte. Ce projet est la concrétisation de 7 ans de coopération avec le territoire puisque les premières discussions ont eu lieu en 2018 pour un permis de construire obtenu en 2022. Le lancement du chantier a démarré en fin d'année 2024 et la société maître d'ouvrage, Q Energy, se félicite de la bonne collaboration avec les élus locaux : « Ce projet est le fruit d'une collaboration et je remercie vivement madame Aragnouet maire de Cahuzac sur Adour et Monsieur Petit, président d'Armagnac-Adour, élus sans qui ce projet n'aurait assurément pas vu le jour » se félicite Véronique Sauzay, responsable régionale de la société. Le chantier se poursuit avec l'assemblage des premières structures et la mise en place des câbles électriques pour un montage des premiers modules en ce début de mois. Ce site d'implantation de la centrale solaire devrait aussi s'accompagner d'une revalorisation environnementale, assurent les responsables de Q Energy : adaptation des clôtures pour préserver la petite faune, barrière anti-amphibiens, gestion de la végétation sous panneaux favorable aux insectes, haie bocagère et ensemencement du site la construction terminée. La dernière mesure d'accompagnement devrait voir la mise en place de panneaux pédagogiques le long du site, à proximité du chemin de randonnée « Sentier de l'Adour ». La centrale, d'une puissance de 8,5 Mwc, devrait éviter, selon la société, l'émission de 2600 tonnes de CO2 chaque année pour un projet s'inscrivant dans la stratégie régionale de l'Occitanie qui ambitionne de devenir une « région à énergie positive » d'ici 2050.

**Texte et photo : Christian Brousse**